

**Formulaire de demande d'ouverture d'une procédure collective pour l'entrepreneur individuel (EI)**

Accéder au Modèle de document

Pour demander l'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou rétablissement professionnel), l'entrepreneur individuel, y compris le micro-entrepreneur, doit remplir un **formulaire**.

Ce formulaire est à déposer ou envoyer à l'un des tribunaux suivants :

Tribunal de commerce, si l'activité exercée est commerciale ou artisanale

Tribunal judiciaire, si l'activité exercée est libérale ou agricole.

C'est le tribunal du lieu d'exercice de l'activité qui est compétent.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00